

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Recu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le 23/06/2022

ID: 081-258100072-20220614-14062022\_1-DE

2022 /

## **SÉANCE DU 14 JUIN 2022**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le conformément Président aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 8 juin 2022

Date d'affichage: 8 juin 2022

Nombre de délégués en exercice: 57

Délibération n°: 14062022 / 1

Nombre de voix délibératives : 43

Membres titulaires présents : 39

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Nicolas LEROUX), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA pouvoir de Francis REMIOT), Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

<u>Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4</u>
Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Nicolas LEROUX (pouvoir à Alain ASTIÉ), Francis REMIOT (pouvoir à Didier GAVALDA).

Membres titulaires excusés : 14

Denis BAYLE, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Didier VALAX

Objet: Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 17/03/2022

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Comité syndical du 18 février 2022 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés, qui avaient participé à la dernière réunion du Comité syndical :

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 17 mars 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

> Certifié conforme A Albi, le 14 juin 2022

Le Président, M. Alain ASTIE



Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le 23/06/2022

SLOW

ID: 081-258100072-20220614-14062022\_1-DE